

Nouvelles violations du territoire suisse

Plusieurs patrouilles de chasse suisses ont livré hier des combats avec des bombardiers allemands au-dessus du Jura vaudois, neuchâtelois et bernois

Au cours d'une bataille aérienne près de Glovelier, un de nos appareils a été abattu et le pilote a été tué

BERNE, 4. — L'état-major de l'armée communique :
Mardi après-midi, des escadrilles allemandes ont survolé le territoire suisse dans le Jura. Nos patrouilles de défense se trouvant engagées dans des combats aériens dans la région du Lac de Joux, du Locle, de la Chaux-de-Fonds et des Franches-Montagnes.
Pour autant qu'on ait pu le constater jusqu'ici, il semble que deux ou trois avions étrangers sont descendus de l'autre côté de la frontière.
Au cours d'un combat, un avion suisse est tombé près de Boécourt, aux environs de Glovelier. Le pilote, le lieutenant Rudolf Rickenbacher, né en 1915, a perdu la vie au service de la patrie.

De nouvelles précisions sur les combats aériens de samedi et dimanche

BERNE, 4. — L'état-major de l'armée communique :
Ainsi qu'un communiqué l'a déjà brièvement relaté, samedi et dimanche derniers trois avions allemands ont été abattus sur territoire suisse au cours d'un combat. Sur la base des résultats de l'enquête, les indications complémentaires suivantes peuvent être fournies : Les quatre occupants de l'avion abattu entre 16 et 17 h. près de Lignières, dans le Jura bernois, ont péri. L'avion faisait partie d'une escadrille allemande survolant le territoire suisse à destination de la France. Pour des raisons inconnues, cet avion s'est détaché de son groupe pour retour-

ner, semble-t-il, dans la direction opposée. Une heure plus tard, le Jura suisse fut survolé par un groupe de quatre patrouilles allemandes de trois avions entre Delémont et Porrentruy. Un avion de chasse suisse, parti à leur poursuite, essaya le tir des avions allemands et fut atteint aux deux ailes. L'avion suisse, de son côté, ouvrit le feu. L'avion allemand, ayant été atteint, alla atterrir de l'autre côté de la frontière suisse.
Un autre avion allemand a atterri dimanche près d'Yverdon. Il avait pénétré en territoire suisse près de Genève et essuya le feu de la D.C.A. Vers Yverdon, il fut contraint d'atterrir par le feu d'avions de chasse suisses. L'un des cinq occupants perdit connaissance lors de l'atterrissage au cours de la nuit. Deux membres de l'équipage, restés sains et saufs, furent internés.

Une cérémonie militaire à Neuchâtel pour les victimes tombées à Lignières

Une cérémonie militaire a eu lieu à Neuchâtel pour les soldats allemands tués au cours de ces combats aériens, cérémonie à laquelle ont participé le ministre d'Allemagne en Suisse, le ministre Koehler, les attachés militaires allemands, ainsi que des officiers supérieurs suisses. Une couronne fut déposée au nom du corps d'aviation suisse.
Une compagnie militaire rendit les honneurs, sur quoi les dépouilles des aviateurs allemands furent dirigées sur la frontière allemande sous escorte militaire.

AU CONSEIL NATIONAL

Le projet concernant l'instruction préparatoire militaire est adopté

Notre correspondant de Berne nous écrit :
Lorsque, le 29 décembre 1939, le Conseil fédéral publiait son projet concernant l'instruction militaire préparatoire, il ne se doutait pas des difficultés qu'il rencontrerait.
En effet, au début de 1940, la commission du Conseil des Etats commença par faire grise mine. Puis, les sénateurs eux-mêmes n'approuvèrent les dispositions nouvelles qu'après les avoir modifiées sur deux points essentiels : tout d'abord, ils confièrent aux cantons et non à la Confédération, le soin d'organiser les cours et d'assurer l'application des principes d'instruction; ensuite, ils supprimèrent les cours proprement militaires — sortes d'écoles de recrues avant la lettre — pour ne conserver que l'enseignement de la gymnastique et les exercices de tir.
En revanche, la commission du Conseil national, dans sa grande majorité, propose à l'Assemblée de revenir au projet du Conseil fédéral. Mais, la procédure législative paraît trop longue à M. Rohr, député catholique d'Argovie, qui invite ses collègues à renvoyer toute l'affaire au Conseil fédéral en le priant d'user de ses pleins pouvoirs pour prendre les mesures nécessaires dans ce domaine.
M. Minger explique qu'il ne sera pas possible d'introduire immédiatement l'instruction militaire préparatoire, car elle priverait l'économie nationale de jeunes bras pendant que les aînés sont en service actif. Les dispositions nouvelles ne seront donc en vigueur qu'après la guerre actuelle — si elle ne s'éternise pas — de sorte que la procédure ordinaire se justifie pleinement.
Ces raisons convainquirent le Conseil national qui, par 90 voix contre 36, s'oppose au renvoi.
Parmi les députés qui recommandent le projet, citons M. Vallotton. Le président de la commission des affaires étrangères rappelle les garanties que nous ont solennellement données les grandes puissances d'Europe concernant notre neutralité. Mais, ajoute-t-il textuellement, « nous devons constater avec inquiétude qu'au cours de ces derniers mois, neuf petits Etats neutres se sont vu imposer des conditions violentes par les armées des grandes puissances ». Et M. Vallotton de nommer l'Esthonie, la Lituanie et la Lettonie; la Finlande, la Norvège, le Danemark, la Hollande, la Belgique, le Luxembourg.

quoi je me suis rallié au projet. »
Comme il n'y a pas d'opposition de principe, le Conseil national passe, sans autre formalité, à la discussion des articles.
Puis, la minorité de la commission, composée de trois socialistes, propose d'étendre à toute la jeunesse scolaire, donc aussi aux jeunes filles, l'enseignement obligatoire de la gymnastique. Mais la question n'est pas mûre, déclare-t-on aux bancs des rapporteurs et du gouvernement. Et par 60 voix contre 43, l'Assemblée décide d'attendre cette maturité.
C'est sans discussion que le Conseil national, selon l'avis de sa commission unanime, biffe la disposition introduite par le Conseil des Etats qui charge les cantons d'organiser l'instruction militaire préparatoire.
On passe alors à la principale divergence entre la minorité et la majorité de la commission.
Tandis que la majorité, avec le Conseil fédéral, propose :
1. L'enseignement de la gymnastique pour les jeunes gens de 16, 17 et 18 ans;
2. Les cours pour jeunes tireurs de 17 et 18 ans;
3. Les cours préparatoire militaire pour les jeunes gens de 19 ans aptes au service militaire,
la minorité, d'accord sur le fond avec le Conseil des Etats, veut supprimer les cours militaires pour le remplacer par l'enseignement de la gymnastique aux jeunes gens de 19 ans aptes au service.
M. Pfändler, député indépendant de Zurich, présente une proposition d'amendement qui condense, en quelque sorte, la pensée de la minorité et qui dit :
L'instruction militaire comprend les cours suivants :
a) L'enseignement de la gymnastique pour les jeunes gens de 16 à 19 ans;
b) Les cours pour jeunes tireurs de 18 à 19 ans.
La minorité de la commission, par l'organe puissant de M. Dellberg, se rallie à cette formule.
Le conseil vote alors, alinéa après alinéa, et trois fois M. Pfändler et ses alliés sont copieusement battus, par 91 voix contre 23, puis par 92 contre 9, enfin par 89 contre 25.
Une fois encore, le texte du Conseil fédéral est rétabli.
La Chambre accorde 49 voix contre 25 à un amendement Niederhauser précisant que, dans toute la mesure du possible, les cours n'auront pas lieu le dimanche.
Enfin, par 77 voix contre 41, les députés repoussent une proposition tendant à obliger la Confédération à subventionner la construction de salles de gymnastique et de terrains de sport. La question, comme celle de l'enseignement obligatoire de la gymnastique aux jeunes filles, font l'objet de « postulats » qui sont pris en considération sans débat.
Le projet, dans son ensemble, est ensuite adopté par 109 voix sans opposition.
Et la séance est levée, après un petit bout de débat inintéressant sur l'impôt compensatoire.
G. P.

Dès lors, demeurons vigilants et obligeons, en vertu même de nos obligations internationales, à renforcer encore notre défense nationale. Le projet en discussion nous en fournit l'occasion et ce projet est nécessaire, parce qu'il existe incontestablement une lacune dans la préparation physique de la jeunesse suisse.
« Le projet du Conseil fédéral est un minimum, ajoute l'orateur. Personnellement, j'aurais aimé que la gymnastique soit rendue obligatoire pour tous les Suisses et que l'on chargeât la Société fédérale de gymnastique et ses sections de cette préparation. Les solutions adoptées sur d'autres points aussi ne me satisfont qu'à moitié. Mais je constate que la question est urgente, qu'il faut agir immédiatement. C'est pour-

CHRONIQUE RÉGIONALE

LA VILLE

Le Conseil communal a élu hier matin son président

Le Conseil communal élu lundi soir a siégé hier matin et a procédé aux nominations et répartitions suivantes :
M. Emmanuel Borel, lib., a été nommé président. Il devient ainsi président de la ville en remplacement de M. Charles Perrin.
M. Jean Wenger, soc., a été élu vice-président.

Dicastères

Présidence et secrétariat : M. Emmanuel Borel (suppléant : M. Jean Wenger).
Assistance publique, orphelins, hôpitaux : M. Paul Rognon (suppléant : M. Gérard Bauer).
Travaux publics, police du feu, constructions et D.A.P. : M. Georges Béguin (suppléant : M. E. Borel).
Services industriels : M. Emmanuel Borel (suppléant : M. Jean Wenger).
Finances, forêts, domaines, bâtiments, bibliothèque et musées : M. Gérard Bauer (suppléant : M. Paul Rognon).
Police, instruction publique, cultes, office du travail, chômage et placement : M. Jean Wenger (suppléant : M. Georges Béguin).

Un cycliste renverse deux demoiselles

Hier soir à 18 h. 25, un jeune porteur de viande qui descendait l'avenue de la Gare à bicyclette a renversé, devant la maison de la Paix, deux demoiselles qui montaient en sens inverse.
Les deux passantes, légèrement blessées, ont été reconduites à leur domicile par les soins de la police.

Un concert militaire

Une fanfare militaire donnera jeudi soir à 8 h. 30 derrière le collège latin (sur le quai) un grand concert militaire dont il est sûr que tous les Neuchâtelois voudront profiter.

Souscription en faveur des réfugiés suisses de Belgique et de Hollande

Peseux, anonyme, 5 fr.; A. D., 4 fr.; K., 10 fr.; J. G., 3 fr.; M. M., 2 fr.; A. B. C., 10 fr.; L. M., 5 fr.; Anonyme, Marin, 50 fr.; F. P., 5 fr.; un épargné reconnaissant, 120 fr.; C. C., 50 fr.; Anonyme, Neuchâtel, 100 fr.; L. M., Colombier, 3 fr.; M. H., Corcelles, 10 fr.; Anonyme, 10 fr.; S. P., Berne, 10 fr.; Lajibé, 2 fr.; Anonyme, 10 fr.; Anonyme, Saint-Gall, 10 fr.; P. W., 20 fr.; E. S., 5 fr.; M.-L. L. et T. B., 25 fr.; Famille B. V., Fleurier, 5 fr.; La Aes, 5 fr.; Chaumont, 5 fr.; H. B. N., 5 fr.; J. B., 2 fr. 50. — Total à ce jour : 3088 fr. 50.

Petits faits en marge des grands

L'humour, décidément, ne perd pas ses droits.

Le journal « Le Barbelé », édité avec bonne humeur par des soldats jurassiens, publiait récemment la petite information suivante : « L'autre jour, le commandant d'un bataillon a reçu en retour, directement du 1er adjudant du général, la lettre dont nous tenons à donner la primeur à nos lecteurs. »
Nous la transcrivons intégralement :
Mon général,
Ayant été versé dans les patrouilles de ski et étant en possession d'un fusil long qui n'est pas pratique pour le ski, mon grand désir serait d'avoir un fusil court, et ceci pour mon anniversaire que j'aurai le mois prochain.
Avec considérations,
Appré G. Pierre, Chef P. O. W.

Un vaillant

Il n'y a pas d'autre mot pour qualifier ce brave vieillard de l'hopital de la Côte qui, apprenant qu'on organisait une garde civique, est allé se présenter à l'autorité communale.
Très touché, l'administrateur communal l'a remercié de sa démarche et de son enthousiasme patriotique et lui a représenté qu'il est bien à la place où Dieu veut qu'il soit pour continuer à exercer une influence morale par sa vaillance et sa patience chrétiennes qui nous sont en exemple.
Comme le disait récemment un de nos chefs militaires, « l'important, à cette heure, c'est que chacun fasse son devoir avec calme et confiance là où Dieu l'a placé ».

La mise en vigueur de l'horaire d'été étant fixée au dimanche 9 juin

LE RAPIDE

Horaire répertoire avec table d'orientation sera mis en vente partout **vendredi 7 juin**

Les deux nouveaux conseillers communaux :



M. Georges Béguin, élu conseiller communal, dirigera désormais le département des travaux publics, à la tête duquel se trouvait jusqu'ici M. Charles Perrin.



M. Paul Rognon, qui passe du contrôle des communes au Conseil communal, assumera désormais la direction de l'assistance publique, des orphelinats et des hôpitaux.

RÉGION DES LACS

BIENNE L'activité de la société de navigation sur le lac de Biemme

(c) Le mauvais temps de l'an dernier, la guerre ainsi que l'attrait de l'Exposition nationale, à Zurich, ont été préjudiciables à l'activité de la Société de navigation sur le lac de Biemme. En effet, il n'a été transporté que 112,604 personnes contre 154,481 en 1938. Les recettes d'exploitation ont diminué de 89,733 fr. en 1938 à 59,374 fr. l'an dernier, et les dépenses — fortement réduites — passent de 87,041 fr. à 75,952 fr., laissant un déficit d'exploitation de 16,577 fr.

Un enfant se noie à la plage

(c) Lundi après-midi, plusieurs garçons jouaient à la plage. Vers 16 h. et demie, l'un d'eux, le jeune Geiser, âgé de dix ans, tomba dans le lac si malencontreusement que, quand on le retira, peu après, il avait cessé de vivre. Malgré tous les soins prodigués et la respiration artificielle que l'on pratiqua pendant près de deux heures, le garçonnet ne put être ramené à la vie.

COTTERD sur Salavaux

Installation pastorale

(c) Dimanche 2 juin, dans le petit temple de la paroisse, décoré pour la circonstance, a eu lieu l'installation du nouveau pasteur, M. J.-J. Bornand. Une très belle prédication de circonstance fut prononcée par le pasteur E. Basset, de Montet-Cudréfin. M. A. Bardet, préfet, apporta le salut du gouvernement vaudois et remit au nouveau titulaire son brevet de nomination. M. Galay, délégué du bureau du Vime arrondissement ecclésiastique, trouva de judicieux conseils pour le jeune conducteur spirituel et pour ses paroissiens.
Cette cérémonie avait une signification toute particulière pour la famille du pasteur installé. Il y a en effet, cette année, 59 ans que M. Paul Bornand, pasteur, retraité maintenant, prenait la direction de la paroisse de Cotterd. Aussi était-ce pour ce beau vieillard une joie bien douce, au déclin de sa vie, que d'assister à l'installation de son petit-fils.

GRANDCOUR La mort de la doyenne de la commune

(c) La doyenne de la commune vient de mourir à l'âge de 90 ans. Née le 29 avril 1850, Mlle Caroline Delsperger s'en fut en Hongrie à l'âge de 12 ans pour étudier la langue du pays, puis en Allemagne, où elle enseigna le français. Rentrée au pays pour un temps, elle repartit pour Odessa, en Russie, où, âgée de 25 ans, elle prit la direction du Home suisse des jeunes filles. En 1918, elle entra au pays; elle connut les péripéties de la révolution russe. Elle enseigna quelques années à l'école secondaire encore existante de Missy et se retira enfin, chargée d'ans et de souvenirs, dans sa retraite de Carignan. Personne très cultivée, expérimentée, Mlle Delsperger offrait à ceux qui l'abordaient le bénéfice de sa riche érudition.

YVERDON Où conduit la lecture des romans policiers

On donne encore les détails suivants sur la lamentable tragédie qui s'est déroulée dimanche à Yverdon : Mme Saucy, la malheureuse victime, avait perdu son mari, il y a quelques années, dans des circonstances pénibles. En effet, M. Saucy avait été tué par une automobile alors qu'il circulait à pied sur la route de Lausanne. Sa femme avait dû prendre des pensionnaires pour élever ses deux enfants, Maurice — le meurtrier — et Suzanne, actuellement apprentie coiffeuse.
On assure que le jeune Maurice paraissait avoir l'imagination surexcitée par la lecture des romans policiers. Il avait monté un club de « reporters-détectives » avec quelques camarades.
L'origine de la discussion qui mit aux prises les fils criminels et sa pauvre mère, était l'achat d'un bateau. Le fils avait demandé à cet effet de l'argent à sa mère, que celle-ci dut lui refuser, à cause de la modicité de ses ressources.

JURA BERNOIS Malgré la mobilisation, le canton de Berne pense à ses routes

Lors de l'établissement du programme d'occasions de travail, il a été prévu pour la construction de routes en 1940-1942, une somme de 1,2 million.
Dans cette somme, figurent pour la région du Jura les montants suivants : Delémont-Porrentruy : 195,000 fr.; Biemme-la Neuveville : 305,000 francs.

AVIS URGENTS

Monsieur et Madame Jean-François PINGEON sont heureux d'annoncer la naissance de leur fils **Jean-Michel** Maternité, 4 juin 1940. Niveau du lac, 3 juin, à 7 h. : 429.93 Niveau du lac, 4 juin, à 7 h. : 429.82 Température de l'eau : 16 1/2°

AUX MONTAGNES

LA CHAUX-DE-FONDS Du danger de ne pas savoir conduire

Un ouvrier de M. G., entrepreneur, faisait sauter l'autre jour des mines à la Chaux-de-Fonds; il voulut éloigner l'auto de son patron, qui se trouvait à proximité. Comme il ne connaissait pas la conduite d'une machine, il ne s'aperçut pas qu'elle était en « marche arrière » et la fit reculer. Il accrocha l'auto d'un médecin qui se trouvait près de là. Ne prévoyant pas cette manœuvre anormale, le médecin n'eut pas le temps d'éloigner sa machine, qui fut projetée contre le trottoir. Les dégâts sont assez importants, mais il n'y a pas eu d'accident de personne.

LE LOCLE Le marché du travail

(c) La situation du marché du travail au Locle s'est établi comme suit au 31 mai 1940 :
Nombre des sans travail au 30 avril, 116 ; nouvelles demandes en mai, 3 ; total, 119.
Placements, départs, radiations en mai, 17 ; situation au 31 mai 1940, 102 ; placements effectués au cours du mois, 14.
Répartition des chômeurs inscrits : secours auprès des différentes caisses et de la caisse de crise, 98 ; n'ont pas droit aux secours (pas assurés contre le chômage ou n'ayant pas droit aux prestations de leur caisse ou de la caisse de crise), 4 ; total, 102 ; chômeurs partiels secours auprès des différentes caisses de chômage et de la caisse de crise, 155.

VAL-DE-TRAVERS

FLEURIER Conseil général

(c) Le Conseil général s'est réuni mardi soir. On se souvient que dans sa séance du 23 avril, il avait renvoyé à une date ultérieure l'examen de la proposition d'achat de la forêt du Fiolet, ceci afin de permettre un complément d'enquête. A nouveau, le Conseil communal a donc pris l'inspecteur des forêts d'examiner cette question, lequel s'est borné à confirmer son premier rapport en ajoutant qu'il avait demandé à M. René Sutter de lui faire connaître sur quoi il se basait pour affirmer que cette forêt ne valait pas plus de 18,000 à 19,000 fr. M. Sutter n'ayant pas donné de réponse, l'inspecteur des forêts en a déduit que celui-ci aurait eu beaucoup de peine à prouver les chiffres avancés.
La proposition du Conseil communal demandant de ratifier l'achat de la forêt du Fiolet est adoptée.
Puis le Conseil général a pris connaissance du rapport complémentaire du Conseil communal sur les comptes de 1939 du dicastère des travaux publics. De ce rapport, il ressort que, dans un but de prévoyance, la commune a constitué au début de la mobilisation, un stock d'environ mille litres d'essence. Lors de l'entrée en vigueur de l'horaire de guerre, en septembre les représentants des autorités, surchargés de travail et disposant d'un temps très limité durent faire de nombreux et rapides déplacements. Vu le rationnement de l'essence, les propriétaires de véhicules à moteur ne consentirent à ces courses qu'à la condition que le carburant nécessaire leur fut remis. Trois cents litres d'essence ont été utilisés à cette occasion; cinq cent vingt-cinq litres furent pour les travaux publics, de sorte qu'en tenant compte du stock qui restait disponible à fin avril, la justification de l'emploi de l'essence achetée par la commune se trouve ainsi faite.

JURA BERNOIS Monsieur Ernest MORTHIER

leur cher frère, beau-frère, oncle, grand-oncle et parent, enlevé à leur tendre affection, dans sa 81me année, après une longue maladie.
J'ai mis en l'Eternel mon espoir et il s'est incliné vers moi; il a entendu mes cris.
Ps. XL, 2.
Neuchâtel, le 3 juin 1940.
L'enterrement aura lieu, sans suite, mercredi 5 juin 1940, à 15 h.
Culte pour la famille au domicile mortuaire, à 14 h. 30.
Domicile mortuaire : Neuchâtel, Hôpital 20.
Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

JURA BERNOIS Monsieur Ernest MORTHIER

Le comité du Cercle libéral a le profond regret de faire part du décès de **Monsieur Ernest MORTHIER** membre du Cercle.
L'enterrement aura lieu, sans suite, le mercredi 5 juin, à 15 heures.
L'Union Commerciale a le profond regret d'aviser ses membres du décès de **Monsieur Ernest MORTHIER** membre honoraire.
L'enterrement aura lieu, sans suite, mercredi 5 juin 1940, à 15 heures.
Le comité.

POMPES FUNÈRES CENTRAL DEUIL
J. KELLER SEYON 30 Tél. 523 00
Cercueils, transports, incinérations. Concessionnaire de la Société de Crémation - Corbillard automobile
IMPRIMERIE CENTRALE ET DE LA FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL 8. A.

Paraboles et dictons du mois de juin

La dernière semaine de mai, pluvieuse et froide, fut bien conforme aux prévisions données par les almanachs, lesquels nous annoncent encore pour la première semaine de juin : « Temps peu agréable ! Il est vrai qu'ils promettent aussi du chaud pour la Saint-Médard (le 8). Heureusement, car on sait qu'un proverbe veut que :
S'il pleut à la Saint-Médard, Il pleut quarante jours plus tard.
Il ne faut pas, du reste, attribuer trop de créance à ce proverbe; en effet, un autre ne dit-il pas :
S'il pleut à la Saint-Médard, Si tu n'as vin, tu auras lard.
Au fond, la meilleure affaire, c'est qu'en juin le temps soit clément, dans son ensemble. Car :
Beau temps en juin, Abondance de grains.
Il y faut aussi un peu de pluie, puisque :
La pluie du mois de juin Fait belle avoine et chétif foin.
Du reste, les observateurs seront fixés dès le début du mois, dès le moment où le proverbe les assure que :
Le temps qu'il fera le trois Sera le temps du mois.
Souhaitons donc que les « faiseurs d'almanachs » se soient trompés et que le soleil nous revienne bien vite et... dure au moins jusqu'à lundi !
Madame et Monsieur Leuba, à Neuchâtel ;
Madame et Monsieur Fischer et leurs enfants, à Yverdon, font part du décès de **Monsieur Auguste GAUCHAT** L'incinération a eu lieu à Zurich le 3 juin 1940.
Laissez venir à moi les petits enfants,
Père, mon désir est que là où je suis, ceux que tu m'as donnés y soient aussi avec moi.
Les voies de Dieu ne sont pas nos voies et ses sentiers pas nos sentiers.
Monsieur et Madame Louis Ducommun-Bergère et leur petit Claudy ;
Monsieur et Madame Jules Ducommun-Perrenoud ; les enfants de feu Madame Bergère-Neuenschwander ; Monsieur Ulysse Ducommun-Sandoz, ses enfants et petits-enfants à la Chaux-de-Fonds et Tramelan ; Madame Jacques Neuenschwander, ses enfants et petits-enfants, ainsi que les familles parentes et alliées, ont la profonde douleur de faire part du départ pour le Ciel de leur très cher fils, frère, petit-fils, arrière-petit-fils et neveu, **Jacques - Louis** enlevé à la bien tendre affection des siens, à l'âge de 3 ans, après trois jours de cruelles souffrances, le 3 juin 1940.
L'incinération, sans suite, aura lieu jeudi 6 juin, à 13 heures, à Neuchâtel.
Domicile mortuaire : Draïzes 72, Neuchâtel.
Cet avis tient lieu de lettre de faire part